

Conditions générales (CG) pour les produits «local Business» tels que local Business Card, local Business Starter, local Business Basic et local Business Standard

1 Parties contractantes et applicabilité

- 1.1 Swisscom Directories SA, ci-après «la prestataire», fournit les services décrits sur www.local.ch et www.search.ch. La prestataire conclut un contrat avec le client pour chaque produit «local Business» soubaité (contrats)
- 1.2 Les présentes Conditions générales (CG) pour des produits «local Business» tels que local Business Card, local Business Starter, local Business Basic et local Business Standard régissent les relations juridiques entre le client et la prestataire liées au produit «local Business». Elles font partie intégrante du contrat conclu entre le client et la prestataire. La prestataire a le droit de modifier les présentes CG à tout moment. Le client peut consulter les CG en vigueur sous www.local.ch ou en commander un exemplaire auprès de la prestataire. Avec l'acquisition de nouvelles prestations ou le règlement de chaque facture, le client confirme qu'il a pris connaissance de la version en vigueur des CG et qu'il l'accente.
- 1.3 Si de nouvelles prestations ou des prestations supplémentaires sont convenues pendant la durée contractuelle, la version la plus récente des présentes CG s'applique à tous les services fournis jusque-là par la prestatiere.
- 1.4 Pour le produit My Presence, l'«Annexe aux CG pour les produits local Business pour le produit My Presence» s'applique parallèlement aux présentes CG.

2 Entrée en viqueur et durée du contrat, résiliation

- Le présent contrat pour l'achat de produits «local Business» entre en vigueur avec la signature par les deux parties à la date indiquée dans les documents contractuels ou en cas de relation par voie électronique avec le client avec la confirmation du client de l'offre de local.ch par e-mail (ci-après également «commande de services»). Les parties assimilent la signature électronique écrite au moyen d'un stylet sur l'écran de l'appareil de vente à la signature manuscrite sur papier, conformément aux articles 13 et suivants du CO. Le contrat pour les produits «local Business» est conclu de manière ferme pour la durée contractuelle convenue dés la date d'activation. Une résiliation anticipée par le client est exclue. La prestataire peut résilier la contract à but moment pour des motifs importants tels en u/une infération a voltifice fe
- résilier le contrat à tout moment pour des motifs importants tels qu'une infraction au chiffre 6. Exception pour le produit «local Business Card». Le contrat pour l'achat du produit «local Business» entre en vigueur avec l'acceptation de l'offre par le client (ci-après également «commande de services»), soit par acceptation orale au téléphone, soit par confirmation par le client de l'offre de la prestataire par e-mail et fax, soit par acceptation du client dans l'espace client en ligne de la prestataire. Le contrat pour l'achat du produit «local Business» est conclu pour une durée indéterminée. La prestataire et le client peuvent résilier le contrat pour l'achat du produit «local Business» à tout moment sans délai, sachant que la résiliation ne libère pas le client des taxes/prix déjà dus. Si le contrat est résilié ou si le fournisseur de services de télécommunications (FST) communique à la prestataire que le raccordement du client est mis hors service, le produit «local Business Card» est supprimé des annuaires de la prestataire à cette date. L'enregistrement de base continue cependant à être publié. L'ensemble des taxes/prix dus à cette date (p. ex. le prix de publication déjà dû) est à payer en intégralité par le client (cf. aussi le chiffre 8 concernant les taxes/prix déjà payés).
- 2.3 Après avoir contrôlé les données contractuelles du client, la prestataire a le droit de se retirer du contrat dans les 30 jours suivant la signature, sans justification ni dédommagement.

3 Services de la prestataire

- 3.1 Le contenu des prestations de chaque produit «local Business» est précisé dans le contrat entre le client et la prestataire. Les dispositions du contrat s'appliquent en cas de contradiction.
- 3.2 La prestataire fournit ses services selon les normes en usage et assure la diligence nécessaire. Elle est autorisée à adapter ses équipements et exigences techniques et à modifier sa gamme d'offres, à tout moment et sans préavis. Le client déclare accepter ces modifications, dans la mesure où elles ne compromettent pas de façon inadmissible ses droits aux prestations.
 3.3 En règle générale, la prestatier publie les contenus publicitaires faisant l'objet du contrat dans les 30
- 3.3 En règle générale, la prestataire publie les contenus publicitaires faisant l'objet du contrat dans les 30 jours après l'acceptation du client. La publication dans l'annuaire imprimé a lieu en principe dans les délais indiqués sur l'offre, respectivement dans les années suivantes. La prestataire a le droit d'adapter ces délais pour des motifs justifiés.
- 3.4 Si l'étendue des services de la prestataire inclut des activités en ligne du client ou de tiers, le client en assume la responsabilité.
- 3.5 La prestataire détermine le type de protection de l'accès à l'espace client. Elle n'a pas l'obligation de vérifier les données d'identification de l'utilisateur. Elle peut considérer chaque accès établi à l'aide du mot de passe correct comme un accès autorisé. Elle n'a pas non plus l'obligation d'adopter de quelconques mesures de protection contre la duplication. En outre, le client s'engage à protéger ses mots de passe et ses codes d'identification d'un usage abusif et répond envers la prestataire de tout dommage subi du fait d'un tel abus.

4 Prestations de tiers

Dans le but de fournir les prestations convenues ou sur demande du client, la prestataire peut faire appel à des tiers («partenaires»). Ceux-ci interviennent soit en tant que soutien à la prestataire, soit en concluant directement un contrat séparé avec le client. La prestataire n'assume aucune garantie ni responsabilité pour les relations contractuelles entre le client et le partenaire.

5 Contenus publicitaires et publications

- 5.1 Par sa commande de services, le client confirme posséder tous les droits exigibles sur les documents tels qu'images, textes, logos et autres contenus («contenus publicitaires») transmis par ses soins à la prestataire et nouvoir en disposer librement sans restriction.
- 5.2 Le client garantit et assume l'entière responsabilité que les contenus publicitaires respectent la législation en vigueur, notamment qu'ils ne contiennent aucune représentation sexuelle ou pornographique et n'utilisent aucun nom ni terme évoquant de tels programmes ou contenus ou faisant leur promotion. Il en va de même pour les contenus et les formes à caractère extrémiste, politique ou inconvenant, ou encore contrevenant aux bonnes mœurs et en général pour le respect de tous les droits de tiers.
- 5.3 La prestataire n'assume aucune obligation de vérifier les contenus publicitaires et décline expressément toute responsabilité à cet égard. Le client libère la prestataire de tous les frais (y compris les frais de défense) et exigences que des tiers seraient amenés à faire valoir contre elle. Cette responsabilité subsiste au delà de la durée des relations contractuelles
- 5.4 La prestataire peut refuser, modifier ou supprimer unilatéralement à tout moment les contenus publicitaires du client en raison de leur genre, de leur provenance, de leur format technique ou de leur qualité selon des critères uniformes et objectifs, notamment lorsque les contenus publicitaires ne répondent pas aux exigences précitées. Si un contenu publicitaire est refusé, modifié ou supprimé, le client ne peut prétendre à aucun remboursement des sommes qu'il a payées, dans la mesure où celles-ci correspondent à la valeur des services déjà fournis par la prestataire. Le client ne peut faire valoir aucun droit à des dédommagements dans les limites légales. Si un contenu publicitaire est publié malgré le refus expliqué plus haut les obligations contractuelles demeurent valables dans leur intérnalité.
- plus haut, les obligations contractuelles demeurent valables dans leur intégralité.

 5.5 Placement et publication de contenus publicitaires. Concernant l'emplacement et la publication des contenus publicitierse, seules entrent en ligne de compte les caractéristiques stipulées sur l'offre (à l'exception du produit «local Business Card» dans l'offre), respectivement figurant, après chaque mise à jour, sur l'aperçu de publication en vigueur. Une exclusion de la concurrence ne peut être garantie. Si le produit «local Business» est jugé approprié, la publicité peut également s'afficher sur les plateformes de tiers, le cas échéant sous une forme modifiée.

- Mise à disposition du contenu publicitaire. Le client peut mettre à jour le contenu de sa publicité à tout moment dans l'espace client. Les éventuelles obligations de coopérer du client, par exemple concernant le respect des prescriptions techniques, etc. sont précisées dans l'espace client. Le client est responsable de la mise à disposition en temps opportun et sous une forme techniquement irréprochable de ses contenus publicitaires. Le client assume les risques de la transmission. Si les contenus publicitaires ne peuvent pas être publiés, respectivement mis en ligne, ou si leur publication est erronée parce que leur contenu a été livré trop tard, de manière incomplète ou incorrecte par le client, celui-ci ne peut prétendre à aucune réduction ni à aucun dédommagement.
- à aucune réduction ni à aucun dédommagement.

 7.7 Publication en ligne. La publication des contenus publicitaires s'effectue dans la qualité de reproduction habituelle pour les publications en ligne et elle dépend, entre autres, du terminal utilisé.

 7.8 Qualité d'impression. Les écarts, notamment quant à la qualité de reproduction (fidélité des reproductions)
- 5.8 Qualité d'impression. Les écarts, notamment quant à la qualité de reproduction (fidélité des reproductions par rapport à l'original, tonalité et écarts de couleur) sont expressément réservés et seront acceptés par le client.

Propriété intellectuelle et droits de tiers

- 6.1 L'ensemble des droits de propriété intellectuelle et des droits réels liés aux contenus publicitaires reste la propriété exclusive de la prestataire lorsque le client ne réalise pas son contenu publicitaire lui-même ou qu'il ne le livre pas terminé à la prestataire. Lorsque le contenu publicitaire livre le client est soumis à un traitement par la prestataire ou par un tiers, cette disposition s'applique à ce traitement ultérieur. Pour tous les autres contenus publicitairers, le client accorde à la prestataire le droit exclusif, gratuit, permanent, transmissible, irrévocable d'octroyer un nombre illimité de sous-licences, d'utiliser, de reproduire, de modifier, d'adapter, de traduire, de distribuer, de publier et de présenter.
- 6.2 Complément au chiffre 6.1: à la demande du client, il existe la possibilité que la prestataire intègre des illustrations, des graphiques, des photos ou d'autres contenus protégés par la loi provenant de formisseurs tiers (ci-après, euvres de tiers) dans les contenus publicitaires, p. ex. au cas où le client ne disposerait pas de ses propres illustrations, graphiques ou photos. Dans de tels cas, le client est tenu de respecter les droits existants des fournisseurs tiers ainsi que les limitations et obligations découlant d'une éventuelle (sous-)licence sur les œuvres intégrées, conformément aux dispositions applicables des fournisseurs tiers. En cas d'infraction, le client indemnise la prestataire.
- 6.3 Le client déclare et assure expressément respecter les droits de tiers, notamment le droit des raisons de commerce, le droit d'auteur et le droit des marques. Il prend acte que des droits de tiers existent normalement sur les images, graphiques, données, supports sonores, programmes ou parties de programmes, etc. Il déclare avoir préalablement acquis les droits d'utilisation nécessaires.
- 6.4 La prestataire n'a pas l'obligation de vérifier l'existence de tels droits de tiers ou de l'acquisition de ces droits par le client. Néanmoins, en cas de doute, elle peut exiger du client un justificatif, refuser les documents concernés, exiger l'élimination des éléments ne respectant pas les droits et, faute de quoi, suspendre ses services jusqu'au règlement de l'éventuelle infraction juridique. Le client dédommage totalement la reestataire de toute prétention de tiers à son énard.
- totalement la prestataire de toute prétention de tiers à son égard.

 La prestataire a le droit de publier elle-même des inscriptions publicitaires (images, textes, logos, etc.) ainsi que des données et des informations sur ces inscriptions, afin de promouvoir sa propre offre en ligne et/ou de les mettre à la disposition d'instituts d'études de marché.

7 Garantie

- 7.1 La prestataire résout en temps utile les éventuelles pannes techniques qui sont de son ressort. En particulier, la prestataire n'accorde aucune garantie sur les données contenues dans les descriptifs de produit ou les spécifications et ne répond en aucune façon des pannes ou des interruptions. Le client assume l'entière responsabilité concernant les équipements techniques nécessaires qui lui sont propres ainsi que les logiciels (software) ou le matériel (hardware).
- 7.2 La prestataire n'accorde aucune garantie concernant la compatibilité de ses services avec le matériel ou le logiciel du client.

8 Prix, facturation et conditions de paiement

- 8.1 Le client doit et paie le prix convenu par contrat dans un délai de 30 jours à dater de l'émission de la facture par la prestataire, sans aucune déduction. La facturation s'établit généralement une fois par an. La première facture est établie immédiatement après la conclusion du contrat, indépendamment de la livraison des contenus publicitaires précités par le client ou de la publication du produit en ligne. Le remboursement des taxes/prix déjà payés ou l'exonération des taxes/prix déjà occasionnés sont exclus. Les chèques WIR ne sont pas acceptés. La prestataire a le droit de percevoir le montant dû par le biais du décompte de télécompulorations d'un EST na expende Swisson (Suisson SA autusi d'autres naterais).
- télécommunications d'un FST, par exemple Swisscom (Suisse) SA, ou via d'autres partenaires.

 8.2 Le retard de paiement débute à l'expiration du délai de paiement stipulé sous le chiffre 8.1. Un intérêt moratoire de 5% l'an selon l'art 104 C0 est die on cas de retard de paiement. En outre, la prestataire est autorisée à facturer des frais de rappel pour couvrir partiellement les frais occasionnés. Le montant de la créance, auquel s'ajoutent les éventuels frais de rappel et intérêts, peut être cédé ou vendu à un tiers en vue de son encaissement. Le cas échéant, la prestataire facture au client CHF 75.– pour frais de cession de la créance à la société de recouvrement.
- 8.3 La prestataire peut demander des paiements anticipés avant de fournir ses prestations. Indépendamment, en cas de défaut de paiement, la prestataire peut suspendre ses services sans préavis jusqu'au paiement intégral des montants dus. Les droits de la prestataire demeurent expressément réservés dans tous les cas.
- 8.4 Si des erreurs surviennent dans l'exécution, le client n'est pas autorisé à refuser le paiement. Une compensation ne peut être accordée que si la demande de compensation du client est incontestée par la prestataire, ou a été déclarée exécutoire. Toute autre exigence du client est exclue.
- par la prestataire, ou a été déclarée exécutoire. Toute autre exigence du client est exclue. 8.5 Le prix net convenu s'applique comme prix fixe annuel. La taxe sur la valeur ajoutée légale ainsi que les éventuels autres impôts, taxes et redevances ne sont pas compris dans le prix net et seront facturés en sus

9 Responsabilité et limitation de la responsabilité

- 9.1 La prestataire répond envers le client exclusivement de la fourniture conforme au contrat de ses services.
 9.2 La responsabilité de la prestataire n'est engagée qu'en cas de préméditation et de négligence grave.
 Dans les autres cas, la responsabilité est exclue dans les limites légales. En particulier, la responsabilité est exclue en cas de dommages collatéraux et ultérieurs, de force majeure et de grève, de pannes techniques imputables à d'autres entreprises et/ou opérateurs de réseaux ainsi que pour le personnel auxiliaire. Dans la mesure où la responsabilité de la prestataire est engagée, elle se limite pour chaque cas aux dommages prouvés, mais au maximum au montant du contrat.
- 9.3 La prestataire n'est pas responsable des contenus et des données du client qui sont effacés en raison de la résiliation du contrat ou du non-renouvellement du contrat. De même, la prestataire n'est pas responsable des actions illicites des utilisateurs envers le client (par exemple copies non autorisées de contenus ou actes similaires).
- 9.4 Le client répond envers la prestataire de tous les préjudices que celle-ci pourrait subir à cause de la violation des dispositions contractuelles et la décharge de toutes les revendications de tiers qui pourraient lui être opposées du fait d'une violation présumable de biens immatériels ou d'autres droits. Le client prend acte que des actions illicites peuvent également dériver de simples renvois techniques du programme (par exemple des liens). Le client a donc l'obligation de créer uniquement des renvois pour lesquels il peut exclure tout cas d'espèce de délit et de violation des droits de tiers. La prestataire informe en temps utile le client sur les prétentions qu'elle fait valoir.

2.5 La prestataire a en principe le droit de distribuer aux adresses et aux personnes communiquées par le client, à satisfaction de droit. Le client a l'obligation de communiquer tout changement de son adresse, de l'interlocuteur interne ou de l'adresse e-mail de correspondance. La responsabilité de la prestataire n'est pas engagée en cas de distribution incorrecte.

10 Évaluations

- 10.1 La prestataire met à disposition un système d'évaluation sur ses services. Celui-ci comprend des recommandations (telles que pouces levés/baissés, etc.), des ratings (tels que l'attribution d'étoiles, etc.) et des reviews (possibilité de rédiger des commentaires, des évaluations) effectués par les utilisateurs des services proposés par Swisscom Directories. Par la signature du contrat, le client consent à participer au système d'évaluation de la prestataire. Si un client ne souhaite pas être évalué, il peut le signaler à tout moment par écrit au moyen d'un e-mail à l'adresse customercare@llocalsearch.ch. La prestataire confirme au client dans un délai de 10 iours qu'il ne pourra plus être évalué à l'avenir.
- 10.2 La prestataire a le droit exclusif, gratuit, permanent, transmissible, irrévocable d'octroyer un nombre illimité de sous-licences, d'utiliser, de reproduire, de modifier, d'adapter, de traduire, de distribuer, de publier et de présenter des évaluations (recommandations, attribution d'étoiles et commentaires). Par ailleurs, la prestataire a le droit d'utiliser les évaluations à toutes fins utiles sur tous les médias connus, en lien ou non avec le nom lié à l'envoi ou le nom du client.
- 10.3 La prestataire n'a aucune obligation de contrôler les évaluations déposées ou diffusées sur ses services par les utilisateurs. La prestataire n'assume aucune responsabilité pour les évaluations des utilisateurs. La prestataire a le droit de bloquer, d'effacer ou de ne pas mettre en ligne des évaluations de son propre chef et pour toute raison sans préavis.
- 10.4 La prestataire tient à disposition une procédure de notification pour effacer des contenus. Si le client constate des contenus qui, à son avis, portent atteinte aux droits de la personnalité, de la concurrence, d'auteur ou à l'honneur, sont racistes, promeuvent la violence, sont menaçants, pornographiques ou obscènes, il peut le faire valoir en envoyant un message à l'adresse e-mail customercare@localsearch.ch. La prestataire entreprend les démarches appropriées pour effacer de tels contenus dans un délai raisonnable.

11 Protection des données

- 1.1 La déclaration de confidentialité de la prestataire, dans sa version la plus actuelle, est applicable et peut être consultée à l'adresse suivante www.localsearch.ch.
- 11.2 La prestataire peut envoyer aux clients des informations sur d'autres de ses produits ou services (p. ex. sous la forme de Newsletters ou par courrier). Si le client ne souhaite plus recevoir de telles communications de la part de la prestataire, il peut en tout temps se désabonner par e-mail en contactant l'adresse suivante customercare@localsearch.ch ou par courrier ou téléphone en utilisant les coordonnées disponibles à l'adresse suivante www.localsearch.ch.

12 Dispositions finales

- 2.1 Les clauses annexes, les modifications d'arrangements contractuels ou les accords complémentaires ne sont valables que s'ils sont convenus par écrit ou – en cas de relation par voie électronique avec le client – après la confirmation de la part de la prestataire par e-mail (à l'exception des modifications des CG conformément au chiffre 12).
- 12.2 La prestataire a le droit de transférer à un tiers un ou plusieurs droits et obligations découlant du contrat, voire l'intégralité de la relation contractuelle. Un transfert par le client est exclu.
- 12.3 Des modifications dans la situation juridique du client n'exercent aucune influence sur la validité du contrat. En cas de cessation d'activité du client, la prestataire a le droit de facturer le solde contractuel au mouen d'un décompte final.
- 12.4 L'éventuelle nullité d'une des dispositions contractuelles précédentes ne compromet aucunement la validité du reste du contrat. Les relations contractuelles entre les parties sont soumises au droit suisse, à l'exclusion des règles en matière de conflit de lois ainsi que des dispositions de la Convention de Vienne (Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, signée à Vienne le 11 avril 1980). Le for est à Zurich. La prestataire a également le droit d'assigner le client devant le for de son domicile. Les fors obligatoires restent réservés.

Swisscom Directories SA, mai 2018